

	PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 27 MARS 2024	Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de Conseillers présents : 08 Nombre de Conseillers votants : 08 Suffrages exprimés : 08
---	--	--

Le **MERCREDI 27 MARS 2024** à 20 heures,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** est dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **Jedi 21 Mars 2024**, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel NICOLAS, Maire.

Etaients Présents : Messieurs CAMUS Patrice et FAUCHERON Pascal, Mesdames CHOLE Elisabeth et GRAINGEOT Lucette, Messieurs, FATET Laurent, LEVEQUE Jean Paul, et NOEL Hugues

Absent(s) Excusé(s):

Absent(s) Non Excusé(s): COMESSE Cyrille, GOURVES Jean François, MARSAL Mathieu

Conformément à l'article L 2121.15, Madame GRAINGEOT Lucette a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- 2024-04 – REFECTION DE LA VOIE COMMUNALE 23
- 2024-05 – AUTORISATION ICPE COLAS -SAINT DIZIER
- 2024-06 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2023
- 2024-07 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE- COMPTE DE GESTION 2023
- 2024-08 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2023
- 2024-09 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2024
- 2024-10 - BUDGET D'ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2023
- 2024-11 - BUDGET D'ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2022
- 2024-12 - BUDGET D'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2023
- 2024-13 - BUDGET D'ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2024
- 2024-14 – FONGIDITE DES CREDITS
- 2014.15 - VOTE DES TAXES 2024
- 2024-16 –DEMANDE DE SUBVENTION DETR
- Questions diverses
- Informations du maire

2024-04 – REFECTION DE LA VOIE COMMUNALE 23

Monsieur le Maire présente les devis pour la réfection de la voie communale

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et à l'unanimité,

RETIENT l'entreprise VOIRIOT pour effectuer ces travaux pour un montant de 15.925 € HT.

2024-05 – AUTORISATION ICPE COLAS SAINT DIZIER

Le Maire informe le conseil municipal qu'il sera procédé du 19 mars au 16 Avril 2024 inclus une consultation publique portant sur la demande présentée par la société COLAS FRANCE TERRITOIRE NORD-EST qui a déposé un dossier de demande d'enregistrement de son installation de stockage de déchets inertes sise à They sous Montfort sur un terrain cadastré section ZE parcelle n° 49.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, et avec la majorité absolue,

EMET un avis favorable à cette demande.

2024-06– BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame BOULANT Gabrielle secrétaire de mairie présente le compte administratif 2023 de la commune qui peut se résumer ainsi

CA 2023-Commune	INVESTISSEMENT	FUNCTIONNEMENT	Totaux	
RECETTE	Chapitre 040 Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	39 934,82	Chapitre 013 Atténuation de Charges	4 322,45
	Chapitre 10 Dotations Fonds Divers et Réserves	541 251,57	Chapitre 042 Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	
	Chapitre 13 Subventions d'Investissements	92 548,00	Chapitre 70 Produits des Services du Domaine et Vente	71 492,35
	Chapitre 21 remise com horloge		Chapitre 73 Impôts et Taxes	172 327,99
	Chapitre 16 caution locataire		Chapitre 74 Dotations et Participations	3 072,56
	673 734,39	Chapitre 75 Autres Produits de Gestion Courante	17 010,88	
		Chapitre 78	268 226,23	
DEPENSE	Chapitre 040 Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		Chapitre 011 Charges à Caractère Général	44 596,66
	Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles		Chapitre 012 Charges de Personnel	25 634,43
	Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	280 853,55	Chapitre 014 Atténuation de Produits	14 991,00
	Chapitre 23 Immobilisations en Cours logement communal		Chapitre 042 Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	39 934,82
	Chapitre 16		Chapitre 65 Autres Charges de Gestion Courante	48 499,93
	280 853,55	Chapitre 67	173 656,84	
TOTAUX	Excédent d'Investissement 2023	392 880,84	Excédent de Fonctionnement 2023	94 569,39
	Déficit d'Investissement 2022	-217 365,06	Excédent de Fonctionnement 2022	92 662,44
	Excédent Cumulé d'Investissement	175 515,78	Excédent Cumulé de Fonctionnement	187 231,83

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et à l'unanimité,
à l'exclusion de M. Michel NICOLAS, Maire

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2023 de la commune.

2024-07 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE- COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le compte de gestion proposé par monsieur le Trésorier.

Après avoir entendu les résultats, lesquels sont conformes au compte administratif,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de la commune tel que présenté.

2024-08 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2023

CONSIDERANT que le budget communal fait apparaître :

- Un excédent d'Investissement cumulé 2023 :	175 515,78 €
- Un excédent de Fonctionnement cumulé :	187 231,83 €
Reste à réaliser à dépenser	6556 €

DECIDE de l'affectation suivante :

-Investissement Recette Compte 1068 :	0 €
-Investissement Recette Compte 001 :	175 515,78 €
-Fonctionnement Recette Compte 002 :	187 231, 83€

2024-09 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2024

Après avoir entendu la présentation du budget primitif 2024 de la commune, faite par Madame la secrétaire de mairie,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2024, voté au chapitre, la balance générale attendue étant la suivante :

BP 2024-Commune	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Totaux
RECETTE			
		002 Excédent d'ExploitaT Reporté	187 231,83
Chapitre 040 Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	39 635,00	Chapitre 013 Atténuation de Charges	1 000,00
Chapitre 10 Dotations Fonds Divers et Réserves FCTVA	46 000,00	Chapitre 70 Produits des Services du Domaine et Vente	19 120,00
Chapitre 13 Subventions d'Investissements	534 804,15	Chapitre 73 Impôts et Taxes	131 500,00
Chapitre 16 Emprunts et Dettes Assimilées	800,00	Chapitre 74 Dotations et Participations	1 400,00
001 Excédent InvestisseT Reporté	175 515,78	Chapitre 75 Autres Produits de Gestion Courante	12 510,00
021 transfert de la section fonctionnement	55 391,33	chapitre 77 produits exceptionnels	
	852 146,26		352 761,83
DEPENSE			
Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles	2 000,00	Chapitre 011 Charges à Caractère Général	156 500,00
		Chapitre 012 Charges de Personnel	27 170,00
		Chapitre 014 Atténuation de Produits	16 000,00
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	842 790,26	Chapitre 042 Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	39 635,00
chapitre 23 immobilisation en cours		Chapitre 65 Autres Charges de Gestion Courante	57 359,50
165 Cautions Appartement	800,00	Chapitre 66 Charges Financières	200,00
		Chapitre 67 Charges Exceptionnelles	500,00
reste à réaliser 2022	6 556,00	022 Dépenses Imprévues (Alimentation de Décisions Modificatives)	
	852 146,26	23 virement à la section d'investissement	55 391,33
		Chapitre 68 créances douteuses	6,00
			352 761,83
Déficits /Excédents	0,00		0,00

2024-10 - BUDGET D'ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame BOULANT Gabrielle secrétaire de mairie présente le compte administratif 2023 de l'assainissement qui peut se résumer ainsi

CA 2023 - Ass	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Totaux
RECETTE			
28156 amortissement travaux	33 204,00	chap 042: opération d'ordres	29 086,91
		777 amortissement subvention	29 086,91
		chap 70: vente de produits	7 766,92
		70611 REDEVANCE d'ASS	7 766,92
		74 SUB COMMUNE	18 000,00
		7588 autres (régul de TVA)	0,58
	33 204,00		54 854,41
DEPENSE			88 058,41
chap 040: opération d'ordres	29 086,91	chap 11: charges à caractère général	3 967,01
1391 amortissement subvention	29 086,91	6061 fourniture non stockable (EDF)	1 621,74
chap 16: charges financières	21 553,59	611 sous traitance PSL	1 751,30
1641 Remboursement d'Emprunt	21 553,59	61523 réparation station due à la foudre	
		6156 location carte sim	593,97
		chap 042: opération d'ordres	33 204,00
		6811 amortissement	33 204,00
		chap 66: charges financières	5 139,73
		66111 Intérêts d'Emprunt	5 139,73
		678 CHARGES EXEPTIONNELLES	80,23
	50 640,50		42 390,97
TOTAUX			93 031,47
	Déficit d'Investissement 2023	Excédent de Fonctionnement 2023	12 463,44
	-17 436,50	Excédent de Fonctionnement 2022	-500,80
	Excédent d'Investissement 2022	DÉFICIT de Fonctionnement 2022	-4 973,06
	5 615,61	Excédent Cumulé de Fonctionnement	11 962,64
	Déficit Cumulé d'Investissement		
	-11 820,89		

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, et à l'unanimité,
à l'exclusion de M. Michel NICOLAS, Maire

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2023 de l'assainissement.

2024-11 - BUDGET D'ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le compte de gestion proposé par monsieur le Trésorier.

Après avoir entendu les résultats, lesquels sont conformes au compte administratif,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de l'assainissement tel que présenté.

2024-12 – BUDGET D'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

CONSIDERANT que le budget fait apparaître :

Un excédent d'Investissement cumulé :	-11 820,89 €
Un excédent de Fonctionnement cumulé	11 962,64 €

DECIDE de l'affectation suivante :

_Investissement Recette Compte 1068 :	11 820,89 €
_Investissement Dépense Compte 001 :	-11 820,89 €
_Fonctionnement Recette Compte 002 :	141,75 €

2024-13– BUDGET D'ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2024

Après avoir entendu la présentation du budget primitif 2024 de l'assainissement, faite par Madame la secrétaire,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2024, voté au chapitre, la balance générale attendue étant la suivante :

BP 2024 - Assainisse	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Totaux
RECETTE			
	021 virement de la section de fonctionnement	18 382,91	
	1068 excédent de fonctionnement	11 820,89	
	28156-040 amortissement dépréciation	33 204,00	
		63 407,80	
			123 137,46
DEPENSE			
	1391-040 amortissement subvention	29 086,91	
	1641 Remboursement Emprunt	22 500,00	
	OO1 déficit investissement	11 820,89	
		63 407,80	
			123 137,46
Déficits /Excédents	0,00	0,00	0,00

Le Budget Primitif du budget Assainissement présente la section d'Investissement est équilibrée à 63 407,80 euros et la section de fonctionnement est équilibrée à 59 729,66 euros

2024-14– FONGIBILITE DES CREDITS

Le Référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvres aux gestionnaires.

Et en particulier

En matière de fongibilité des crédits, faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité atteinte,

DECIDE qu'à compter de l'exercice 2023 le taux de fongibilité des crédits sera fixé à

-1 1,5 2 2,5 3 3,5 4 4,5 5 5,5 6 6,5 7 **7,5** pour les dépenses de fonctionnement

2024-15 – VOTE DES TAXES 2024

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et à l'unanimité,

DECIDE de ne pas appliquer d'augmentation des taux communaux pour l'exercice 2024.
Le montant du produit fiscal attendu se décomposant comme suit :

Libellé	Taux de référence	Produit attendu en 2022
Taxe Foncière Propriétés Bâties	38.61 %	37.104 €
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	30,41 %	11.373 €
Taxe d'habitation	25.69 %	627 €
Compensation Fiscale des Entreprises	23,90 %	1.793 €
		50.887 €

PREND NOTE de la mise en place de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR) destinée à compenser les pertes de recettes constatées après réforme pour certaines collectivités.

Le prélèvement imputé à la commune de THEY-SOUS-MONTFORT est évalué à **3.631,00 €**.

2024-16 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Projet : Aménagement de la traverse d'agglomération RD68 – TRANCHE1.

Montant total des travaux HT : **541 964,94 € HT.**

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Etat DETR	27.65 %	149 842.23 € HT
Conseil régional Grand Est	3.69 %	20 000.00 € HT
Conseil départemental des Vosges	14.24 %	77 175.50 € HT
Dispositif « amende de police »	4.43 %	24 000.00 € HT
Agence de l'eau Rhin-Meuse	3.87 %	21 000.00 € HT
Sous-Total financement public (80 % maximum)	53.88 %	292 017.73 € HT
Fonds propres	46.12%	249 947.21 € HT
Emprunts		
Sous-total collectivité	46.12%	249 947.21 € HT
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100.00 %	541 964.94 € HT

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité absolue,

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges.

SIGNATURES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

NICOLAS Michel	CAMUS Patrice
FAUCHERON Pascal	CHOLE ELISABETH
COMESSE CYRILLE	FATET Laurent
GOURVES Jean-François	GRAINGEOT LUCETTE
LEVEQUE JEAN PAUL	MARSAL MATHIEU
NOEL HUGUES	